

Metéorologique

Washington, D. C., 29 juin. Prévisions pour la Louisiane. Temps beau dans la partie ouest, averses à l'est jeudi, puis chaud au nord; beau et plus chaud vendredi; vents frais du sud à sud-ouest.

Signe de prospérité

L'année fiscale est aujourd'hui terminée, aux Etats-Unis, et les statistiques qui vont être publiées indiquent le degré exact de la prospérité qui est arrivée à ce point. Elles seront incontestablement encourageantes et mettront en relief la progression incessante de la richesse publique. Il en sera pour la Nouvelle-Orléans comme pour les autres grands centres de l'Union, et on pourra constater que ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'elle s'avance à pas de géant dans la voie qui mène au premier rang. Les recettes douanières de notre port nous en donnent aujourd'hui un exemple. Dans l'année comprise entre le 30 juin 1903 et le 1er juillet 1904 ces recettes ont dépassé de \$500,000 celles de l'année fiscale précédente.

Cette augmentation est d'autant plus significative que les recettes de 1902-1903, d'un total de \$8,670,585.07, détenaient le record, et que les recettes de l'année précédente, qui étaient de \$8,170,000, n'avaient pas de précédent. Or, si les recettes douanières augmentent dans de telles proportions et d'une façon aussi constante dans notre port, c'est que la prospérité s'accroît. Tous les raisonnements, des dénigreurs ne sauraient prévaloir contre un fait si patent, et l'heure est passée où des gens mal intentionnés et jaloux pouvaient tenter de faire croire que le Sud ne marchait pas à l'unisson des autres parties de l'Union américaine.

Il a rejoint ses concurrents et fait se pourrait bientôt qu'il les dépassât. Cette prospérité indéniable de notre ville est due en grande partie aux efforts d'une administration vigilante et éclairée, toujours à l'affût de ce qui peut concourir au bien-être et au progrès de la communauté. Ce n'est que lorsqu'une population a une confiance absolue dans ses gouvernants qu'elle peut se consacrer entièrement à ses travaux, les poursuivre sans ces préoccupations qui paralysent trop souvent les efforts les mieux dirigés, marcher avec confiance dans la voie qui mène à la fortune.

Il en est ainsi pour notre ville en ce moment. L'administration urbaine et le gouvernement de l'Etat ne négligent rien de ce qui peut contribuer au développement des affaires. Les grands travaux d'utilité entrepris ou sont une preuve; l'autorisation d'un emprunt accordée à la commission des docks par l'Assemblée générale de la Louisiane en est une autre. Nos concitoyens peuvent regarder l'avenir avec confiance.

Chute

Jos Monplaisier un ouvrier de couleur domicilié rue Bourbon près Vière travaillait dans les entrepôts de Lehman et Cie, rue Iberville 330 hier après-midi lorsqu'il est tombé d'une hauteur de 30 pieds en descendant gravement au corps. Il a été transporté à l'hôpital.

L'affaire des Chartreux.

On lira avec intérêt le compte rendu de la séance qu'a tenue la Commission d'enquête à Paris, le 16 de ce mois, au sujet d'une ancienne conversation qu'a eue M. Léon Chabert, ingénieur, avec M. Michel Lagrave, conversation à laquelle il a été donné diverses interprétations, et dont la Presse Associée s'est occupée.

M. Lagrave est un haut personnage politique français, qui représente son gouvernement à l'Exposition Universelle de St-Louis, en qualité de Commissaire général et qui, il y a un mois, passait trois jours à la Nouvelle-Orléans, et y produisait l'impression la plus heureuse, s'y gagnant même des amitiés.

Voici comment le "Matin" journal parisien, rend compte de l'incident, dans son numéro de hier :



M. EDGAR COMBES.

Déposition de M. Edgar Combes.

La Commission d'enquête a tenu hier une longue séance, au cours de laquelle elle a entendu les dépositions de M. Edgar Combes, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et de M. Michel Lagrave, Commissaire général de la France à l'Exposition de St-Louis.

A quatre heures et demie, M. Edgar Combes, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, est introduit. Il prête serment.

M. Edgar Combes.—En décembre 1902, je reçus la visite de M. Michel Lagrave, avec lequel j'étais en relations depuis 1895. Celui-ci me dit être chargé d'une communication désagréable, qui était la suivante :

"Les Chartreux sont disposés, pour obtenir l'autorisation, à remettre entre les mains du président du conseil, une somme d'au moins deux millions, dont le gouvernement fera l'usage qu'il voudra." Je me levai et répondis : "Il est heureux que cette communication n'ait pas été faite au président du conseil. La personne qui l'aurait faite serait entrée par la porte, mais elle serait sortie par la fenêtre."

M. Edgar Combes poursuit en disant qu'il ne s'occupe pas de la question des congrégations. Quand l'article Besson parut dans le "Petit Dauphinois", il fut extrêmement surpris et demanda au président du conseil l'autorisation de déposer une plainte en escroquerie.

M. Edgar Combes.—La plainte en escroquerie avait cet avantage sur la plainte en diffamation de

permettre la publicité des débats et la production de la preuve.

M. Edgar Combes raconte que M. Baragnon lui proposa, par téléphone, de lui amener M. Besson, et qu'il refusa. M. Ablic, du "Matin", a été témoin du fait.

Répondant à une question de M. Bounevay, le secrétaire général dit que la conversation avec M. Michel Lagrave a été très brève, il ne s'agissait pas d'une tentative de corruption, mais d'une communication d'un fonctionnaire à un autre fonctionnaire se trouvant plus près du gouvernement.

Sur une autre question, M. Edgar Combes dit que M. Baragnon était bien reçu au ministère et devait plutôt avoir des raisons d'être sympathique au gouvernement. Il déclare, en outre, qu'il était au courant de la démarche faite par M. Milleraud auprès du président du conseil pour que le nom de M. Chabert ne fut pas publié. Enfin, il ajoute qu'il n'a lui-même connu le nom que ces jours derniers.

M. Marcel Sembat.—Est-il à votre connaissance, M. De-magny, votre prédécesseur, ait laissé un trésor secret et savez-vous quelle en est la source ?

M. Edgar Combes.—M. De-magny m'a simplement rendu compte, au moment où il me passait le service, que les fonds secrets étaient intactes à partir du 1er juin, mais il ne m'a parlé d'aucune espèce de caisse cachée.

M. Deribéré-Desgardes.—Quel est votre sentiment sur la communication que vous fit M. Michel Lagrave ?

M. Edgar Combes répond qu'il a pensé que la démarche de M. Michel Lagrave était indélicatement et qu'elle avait un caractère outrageant.

M. Georges Berger demande à M. Edgar Combes s'il a continué des relations avec M. Michel Lagrave.

M. Edgar Combes.—J'ai eu l'occasion de le revoir depuis, mais nous n'avons plus abordé le sujet.

Répondant à M. Paul Beugnot, M. Edgar Combes dit qu'il a pu déposer une plainte en escroquerie à l'occasion de l'incident Besson, parce qu'il y avait escroquerie au détriment des Chartreux au moyen du nom du secrétaire général. Il pense que M. Besson ne voudra pas déposer devant la commission, parce qu'il a déclaré dans son journal qu'il refusait de parler ailleurs qu'en cour d'assises.

Répondant à d'autres questions de MM. Fabien Cesbron, Anthime Ménard, Rudelle, Berthouat, M. Edgar Combes déclare qu'il n'a jamais eu aucune relation d'amitié avec M. Vervoort, mais seulement des relations de secrétaire général à journaliste. Il pense que M. Michel Lagrave ne lui a fait la communication en question qu'à son corps défendant, et qu'il était très gêné de la lui faire, qu'il a considéré cette communication comme importante, délicate et imprudente; qu'il lui suffisait que cette démarche et la suite qu'elle avait eue fussent consignées dans sa déposition devant le juge d'instruction, et qu'il n'avait pas à rechercher autre chose du moment où M. Milleraud, dans un intérêt politique supérieur, demandait que le nom de l'intermédiaire ne fut pas publié.

—Madame, continua le notaire, il résulte des révélations écrites de M. Jean Berthier, et de documents anciens déjà de dix ans, consistant surtout en lettres intimes de madame votre mère, que vous êtes la fille de M. Hector Berthier de nom seulement, mais hélas ! non point de fait.

A ces mots, les yeux de Paule s'agrandirent.

D'un geste irraisonné, elle appuyait ses deux mains crispées au bureau de l'officier ministériel et, regardant avec des yeux hagards, elle s'écria, en proie à une exaltation subite :

—Ah ! c'était donc là ce secret, cette chose éponventable ! Ainsi ma naissance même est le résultat d'un malheur ou d'un crime ?

Mais de qui donc est-ce que je suis ? —De M. Jean Dutertre.

—Lui, lui, mon père !... Ah ! c'est affreux ! Lui, cet homme de glace, si dur d'apparence ; lui, mon père !...

—Oui, madame, affirma doucement M. Teauvin, ceci est malheureusement irréfutable.

—Sait-il aussi que je suis... —Sait-il aussi, demanda Paule, en faisant un effort visible pour prononcer les derniers mots, et en évitant de nommer Dutertre.

Dutertre lui répondit, observant la même tactique : —Oui, depuis hier il en est instruit.



M. MICHEL LAGRAVE.

Déposition de M. Michel Lagrave

La déposition de M. Edgar Combes étant terminée, M. Michel Lagrave, qui est arrivé à Paris à quatre heures, venant du Havre, et qui s'est rendu immédiatement au Palais-Bourbon, sur l'invitation qui lui a été adressée par la commission, est introduit.

M. Faustin, président.—Le témoin sait qu'il est délégué du secrétaire professionnel.

M. Michel Lagrave dépose. Il raconte une fois de plus le récit de la visite que lui fit M. Chabert, "qui lui fit comprendre qu'on pourrait obtenir deux millions des Chartreux". Il ajoute :

M. Michel Lagrave.—J'ai cru avoir le devoir de porter ce renseignement à la connaissance du gouvernement et j'allai trouver mon ancien collègue, M. Edgar Combes, à qui je racontai l'affaire. Dans mon esprit, il n'y avait pas, dans la démarche de M. Chabert trace d'une tentative de corruption. Mais j'ai pensé que l'affaire devait être portée au ministère de l'Intérieur.

Sur la demande qui lui en est faite, M. Michel Lagrave autorise la commission à prendre connaissance de la lettre par lui adressée de New-York à M. Milleraud.

M. Edgar Combes lit la teneur de cette lettre. En voici le texte :

Exposition de Saint-Louis.

Commissariat général du gouvernement Français.

En route pour Saint-Louis, le 28 avril 1903.

Mon cher monsieur Milleraud,

A mon arrivée à New-York, j'ai trouvé le télégramme suivant qui m'a été communiqué par le consul de France :

Consul de France à New-York

"M. le Ministre du commerce me charge de vous faire parvenir la communication très confidentielle suivante, avec prière de la communiquer d'urgence à M. Michel Lagrave, commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis, dès son arrivée."

"Instruction demeure incomplète par suite de votre silence sur la nomination de la personne qui vous avait engagé faire démarche, Intérieur ; nécessité absolue de me faire tout au moins connaître personnellement de qui il s'agit, sauf à apprécier ensuite l'usage à faire de cette communication. Je suis obligé, comme ministre du commerce, de vous donner l'ordre de me télégraphier ce nom d'urgence pour éviter retards et envoi commission rogatoire."

"TROUILLIOT, DELCASSÉ"

En présence de cet ordre formel, j'ai cédé à M. Trouillot le nom qu'il désirait connaître. Je lui ai dit, en même temps, de confier avec vous avant d'en faire usage. J'ai cédé également à M. Combes pour le mettre au courant de la situation.

Par ce même courrier, j'envoie à M. Edgar Combes une lettre dans laquelle je lui exprime mon étonnement et mon profond regret que le gouvernement n'ait pas cru devoir me maintenir l'autorisation qui m'avait été donnée par le président du conseil personnellement, dans son cabinet, de ne pas divulguer le nom du personnage mis en cause.

Je lui ai rappelé que c'était à cette condition espérée que j'avais consenti à déposer.

Je lui ai dit, en outre, combien il était dangereux de mettre en cause M. Combes, qui pouvait, en raison de faits antérieurs, placer le gouvernement de la République dans la situation la plus délicate et la plus difficile.

J'ai ajouté qu'il importait que les faits fussent rétablis tels qu'ils s'étaient passés, c'est-à-dire que : M. Combes ne m'avait jamais demandé de faire une démarche auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

M. Combes ne m'avait jamais déclaré qu'il était chargé par qui que ce soit d'engager des négociations.

M. Combes s'était borné à une conversation que, par devoir et comme ami personnel, j'avais rapportée à M. Edgar Combes.

Ma déposition, qui a été provoquée par M. Edgar Combes, n'avait nullement pour but, même dans l'esprit de ce dernier, de mettre en cause M. Combes, mais bien de donner au juge d'instruction une preuve morale des sentiments du secrétaire général du ministère de l'Intérieur sur la question, à la date du 15 décembre dernier.

Je suis absolument désemparé par mon non-mêlé à cette affaire, d'autant plus qu'il m'est impossible ici de faire s'il y a lieu, les rectifications nécessaires. Je rentrerai à Paris le 14 mai. Mais si j'étais en cause avant cette date par les journaux, je vous serais particulièrement reconnaissant de prier M. Edgar Combes de faire passer une note Havas remettant les choses au point.

Dans le cas où il ne serait pas venu encore vous voir, vous seriez bien aimable de prier M. Combes de passer chez vous pour causer un peu de cette affaire.

Pardonnez-moi de vous importuner avec cette question, et mes meilleurs remerciements pour votre intervention.

Mes respects à madame Milleraud, et acceptez, je vous prie, pour vous, l'assurance de mon respectueux dévouement.

MICHEL LAGRAVE.

Après cette lecture, diverses questions sont posées par des membres de la commission à M. Michel Lagrave, au sujet du versement de 100,000 francs fait par M. Chabert au Comité républicain du commerce et de l'industrie.

M. Michel Lagrave répond qu'il n'a fait qu'orienter vers le comité des industriels désireux de soutenir le gouvernement dans les élections.

La séance a été levée à huit heures du soir. Aujourd'hui, la commission entendra MM. Léon Chabert et Mascaraud.

En séance

Voici l'incident de séance qui a provoqué l'intervention de M. Fernand Rabier et les explications du président de la commission d'enquête, M. Etienne Flandin.

Dès l'ouverture de la séance de

l'après-midi, M. Henri Brisson, président, fait connaître qu'il a reçu de M. Ferrette, député nationaliste de Bar-le-Duc, une demande d'interpellation sur les mesures que le ministre du commerce compte prendre vis-à-vis d'un fonctionnaire de son département, dénoncé par le président du conseil comme ayant commis le délit prévu à l'article 175 du code pénal : tentative de corruption.

M. Henri Brisson, président.— Quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion de cette interpellation ?

M. Emile Combes, président du conseil.—Le gouvernement d'accord avec M. le président de la commission d'enquête, demande l'ajournement de la discussion jusqu'au moment où la commission déposera ses conclusions.

M. Ferrette.—M. le président du conseil vient de déclarer qu'il était d'accord avec la commission pour que l'interpellation ne fût pas discutée immédiatement. Tout le monde se félicite de cet accord, qui sera peut-être unique, mais la Chambre ne peut admettre ce ajournement.

Il s'agit de savoir si le gouvernement ne doit pas prendre immédiatement des mesures contre un agent du ministère du commerce que M. le président du conseil a récemment dénoncé comme ayant commis le délit de corruption ou de tentative de corruption de fonctionnaire. (Bravos et interruptions à gauche.)

M. le président du conseil estime qu'on ne doit pas discuter immédiatement mon interpellation. Je pense, moi, qu'il est acceptable de faire bénéficier d'une amnistie provisoire les personnages qui peuvent être compromis.

Je crois qu'il faut discuter immédiatement, et pour défendre mon opinion, je m'appuierai sur une déposition faite hier à la commission d'enquête (Bravos et interruptions à gauche) déposition qui est de nature à motiver une discussion, sinon immédiate, du moins très rapprochée. La Chambre a déjà un enseignement des travaux de sa commission d'enquête et des documents publiés par la presse.

Il résulte des premiers travaux de la commission que M. Michel Lagrave était associé à MM. Chabert et Mascaraud pour des opérations dont profitaient des membres de la majorité. (Bravos et interruptions à gauche.)

M. Etienne Flandin, président de la commission d'enquête, la commission d'enquête nommée par la Chambre s'est immédiatement au travail. Elle a décidé de poursuivre ses investigations avec rapidité et en toute indépendance. J'ai reçu d'elle le mandat de demander le renvoi de la discussion de toute motion ou interpellation relative à l'affaire des Chartreux au jour où viendra le débat sur les conclusions de la commission. (Travailleurs à divers bancs.)

M. Prache.—Je demande qu'on interroge M. Lagrave avant que le gouvernement ait pu le voir.

M. Georges Berry vient à la rescousse et met successivement en cause le président du conseil, le garde des sceaux, M. Mascaraud, M. Michel Lagrave, M. Chabert.

M. Bas devant l'hostilité de la Chambre, M. Gauthier (de Clagny), président du groupe nationaliste, juge prudent de battre en retraite et se rallie à la proposition faite par M. Etienne Flandin.

L'interpellation est donc jointe à la discussion des conclusions du rapport de la commission d'enquête.

M. Chabert.

M. Chabert prête serment, et



Ne nettoie pas seulement parfaitement le linge mais le parifie par désinfection. En grosneur de "Blanchisserie" et de "Toilette."

donne à la Commission la série des affaires industrielles dont il s'occupe. C'est au sujet de ces affaires qu'il avait fait au ministère du commerce. Mais il n'avait rien à faire avec les Chartreux.

C'est à propos de l'Exposition de Saint-Louis, pour une société d'automobiles qu'il avait créée, que le déposant était allé plusieurs fois demander des renseignements à M. Lagrave. Au cours d'une conversation banale, il a simplement dit que les Chartreux, qui faisaient tant d'aumônes ou de dons au dîner de Saint-Pierre, etc., etc., feraient bien mieux d'offrir deux millions au gouvernement pour en faire l'usage qu'il lui plairait.

PARC ATHLETIQUE

La troupe de comédie musicale Wells-Dunne-Harris, se pose de plus en plus dans l'esprit du public comme une des meilleures compagnies que nous ayons eues dans ce genre à la Nouvelle-Orléans. Hier soir les nouveaux spectateurs qui emplissent le Casino du Parc Athlétique ne leur ont pas ménagé les marques de satisfaction. Little Chip et d'autres artistes ont été rappelés à maintes reprises.

WEST END

Caron et Herbert, les deux acrobates récemment engagés, provoquent un véritable enthousiasme dans le public par leurs tours de force extraordinaires. On ne les voit pas sans désirer les revoir.

Les membres de la troupe de vaudeville de Wally Harris sont très consciencieux et les programmes de l'orchestre Paulett sont toujours très bien composés et exécutés.

Les vues du biographe neissent rien à désirer.

Désastreux incendie à New York.

New York, 29 juin.—Un incendie a détruit au sud d'un grand bâtiment en briques situé dans Broadway.

Quarante-trois pompiers ont perdu connaissance par l'effet de la fumée et les gaz qui se dégagent de l'incendie. Ils ont pu être rappelés à eux après des soins énergiques, mais on craint pour la vie de quatre d'entre eux qui sont restés plus longtemps exposés que leurs camarades.

Tous les employés qui occupent le bâtiment ont pu s'échapper sains et saufs. Les pertes sont estimées à 200,000 dollars.

Les pompiers ont éprouvé de grandes difficultés pour combattre l'incendie, et ce n'est qu'au bout de deux heures d'un travail acharné qu'ils ont pu se rendre maîtres du feu.

Feuilleton

L'Abelle de la N. O.

LA FAUVETTE Du Faubourg.

Par Henri Germain.

PREMIERE PARTIE.

VIII

L'AVEU.

Suite.

Pais d'un geste spontané, elle saisit la main du commandant

et la pressa longuement.

—Ah ! c'est beau cela : quel noble cœur vous êtes ! En songeant à l'amour si longtemps dissimulé par Dutertre, et ses souffrances cachées, elle appréciait plus encore cet acte de générosité presque sublime.

—Quelle reconnaissance je vous devrai, dit-elle, la voix tremblante, le regard humide ; comment m'acquitter jamais ?

A ce dernier mot, le commandant détourna la tête tristement :

—Je vous en prie, fit-il avec douceur, ne parlons pas de cela, maintenant.

—Il faut en parler, au contraire, affirma le notaire d'un ton d'autorité.

—A quoi bon ? —Mme de Bussières doit connaître très exactement sa situation vis-à-vis de vous, mon cher commandant.

Quelle est elle, monsieur ? demanda Paule.

—Celle-ci, madame : Les trente mille francs prêtés à M. Jean Berthier par M. Dutertre, sans intérêts, ont été garantis par une première hypothèque sur la villa des Palmiers.

Je dois m'empresseur d'ajouter à la louange du commandant que cette propriété est loin de représenter la valeur de sa créance.

Cependant, il résulte du décès de M. Berthier, et de la disparition de M. de Bussières, que vous

tre dot, devenue disponible, doit en toute justice faire retour au prêteur, en échange de la levée d'hypothèque qui vous laissera l'entière propriété de la villa des Palmiers.

Avez-vous à présenter une observation quelconque ?

—Aucune, monsieur ; vous réglez cela au mieux des intérêts de M. Dutertre.

—Ce sera facile, répartit celui-ci, et je puis vous assurer, chère madame, que vous n'aurez aucunement à souffrir de ce règlement.

Il est possible, d'ailleurs, que je me rende acquéreur de la villa des Palmiers.

Dans ce cas, ce serait une affaire à régler à l'amiable, entre nous. Mais je vous en prie, laissez cela de côté pour le moment, nous y reviendrons plus tard, beaucoup plus tard.

—Maintenant, reprit M. Teauvin, s'adressant à Paule de nouveau, j'arrive, madame, au point le plus délicat de notre conversation.

Veuillez vous armer de courage, et croire à l'avance que toute notre respectueuse sympathie vous est acquise.

Stupéfaite par ce début, dont les précautions oratoires créaient en elle une anxiété nouvelle, Paule devint pâle et joignit ses mains agitées d'un tremblement nerveux. Elle se redressait dans l'appréhension d'un nouveau coup douloureux.

—Madame, continua le notaire, il résulte des révélations écrites de M. Jean Berthier, et de documents anciens déjà de dix ans, consistant surtout en lettres intimes de madame votre mère, que vous êtes la fille de M. Hector Berthier de nom seulement, mais hélas ! non point de fait.

A ces mots, les yeux de Paule s'agrandirent.

D'un geste irraisonné, elle appuyait ses deux mains crispées au bureau de l'officier ministériel et, regardant avec des yeux hagards, elle s'écria, en proie à une exaltation subite :

—Ah ! c'était donc là ce secret, cette chose éponventable ! Ainsi ma naissance même est le résultat d'un malheur ou d'un crime ?

Mais de qui donc est-ce que je suis ? —De M. Jean Dutertre.

—Lui, lui, mon père !... Ah ! c'est affreux ! Lui, cet homme de glace, si dur d'apparence ; lui, mon père !...

—Oui, madame, affirma doucement M. Teauvin, ceci est malheureusement irréfutable.

—Sait-il aussi que je suis... —Sait-il aussi, demanda Paule, en faisant un effort visible pour prononcer les derniers mots, et en évitant de nommer Dutertre.

Dutertre lui répondit, observant la même tactique : —Oui, depuis hier il en est instruit.

Une lettre m'avait été confiée pour lui par M. Jean Berthier.

Et comme la jeune femme demeurait un instant silencieuse, terrassée par la révélation de ce secret, le notaire reprit avec une douceur d'accent inaccoutumée :

—Je dois, madame, en ce cas douloureux, obéir aux volontés exprimées par votre oncle défunt, et vous raconter succinctement un passé qui remonte à vingt années environ.

—J'écoute, monsieur.

—Votre père légal, c'est-à-dire M. Hector Berthier, était alors armateur à Constantinople. Il y vivait richement, trop peut-être. Mais ces appréciations tardives sont inutiles maintenant.

Obligé de s'absenter souvent pour accomplir des voyages en France, où il demeurait parfois un mois entier, il laissait imprudemment sa très jeune femme exposée à toutes les sollicitations mondaines provoquées par sa beauté.

A cette époque, M. Dutertre résidait également à Constantinople, en qualité d'attaché à l'ambassade de France.

Il était riche, lui aussi, de par son mariage ; brillant cavalier, beau parleur, et, circonstance aggravante, se trouvait momentanément séparé de sa femme venue en France chez ses parents, où elle devait donner bientôt le jour à son fils Maurice.

M. Dutertre vit Mme Berthier et s'en fit aimer.

Entre ces deux isolés, assés de plaisir, des relations capables s'établirent, dont vous deviez être plus tard le fruit illégitime.

Mais votre mère, justement effrayée des conséquences terribles, et malheureusement indésinables de sa liaison, rompit bientôt avec Dutertre, et sut persuader son mari, trop confiant, qu'il était l'auteur de sa grossesse.

Vous vintes au monde et, naturellement reconnue par M. Berthier, selon la loi, vous fîtes à la fois la joie de la maison et la consolation de votre mère, déjà rongée de remords.

Son séducteur avait quitté la Turquie quelques semaines avant votre naissance, sans paraître se soucier de ce qu'il pouvait advenir.

Mme Berthier put croire sa tante ignorée de tous.

Dix ans plus tard, le baron Dutertre, après divers séjours en des ambassades étrangères, revenait à Constantinople et y retrouvait votre mère.

Il eut avec une entrevue secrète, une seule, dont vous fîtes la cause et le sujet exclusif.

Et la malheureuse femme, par une sorte de respect louable en soi pour le nom de son mari, essaya de convaincre celui qu'elle avait aimé que vous n'étiez pas sa fille.

Elle lui défendit de la revoir jamais.

Il se retira, cependant animé d'un ressentiment secret, et pour ainsi dire inexplicable, contre Hector Berthier. Celui-ci, de son côté, avait dû entendre certaines rumeurs vagues, car il ne cacha pas à cette époque l'antipathie que lui inspirait le diplomate. Il s'efforça de ne plus le rencontrer.

Une sorte de haine naissait en lui intuitive, et légitime en somme, contre l'homme qu'il considérait comme le larron de son honneur conjugal. En même temps il cédait, malgré sa raison, aux obsessions jalouses de son esprit et se laissait aller, vis-à-vis de vous, si jeune pourtant, aux mouvements d'une antipathie, chaque jour grandissante.

—En effet, affirma Paule devenue pensive, je me souviens à présent de ces jours tristes, où mon pauvre père semblait me regarder et me traiter en étranger.</